



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Élection au suffrage universel direct des conseillers métropolitains

Question écrite n° 40533

Texte de la question

M. Yves Blein interroge Mme la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales sur les suites données au rapport détaillant les solutions envisageables, les avantages, les inconvénients et les conséquences de l'élection d'une partie des membres du conseil des métropoles dans une ou plusieurs circonscriptions métropolitaines prévu par l'article 54 de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles. Ce rapport qui proposait trois modes de scrutin différents a été remis au Parlement en janvier 2017. Il se terminait en précisant que le Gouvernement entendait saisir pour avis le Conseil d'État afin de lever les interrogations juridiques encore en suspens et qu'il ne manquerait pas de tenir le Parlement informé. Or et sous toute réserve, le site internet du Conseil d'État ne comporte pas d'avis sur cette question particulière de l'élection au suffrage universel direct des conseillers métropolitains. Il souhaite donc connaître la date à laquelle le Gouvernement saisira le Conseil d'État de cette question.

Données clés

Auteur : [M. Yves Blein](#)

Circonscription : Rhône (14^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40533

Rubrique : Élections et référendums

Ministère interrogé : [Cohésion des territoires et relations avec les collectivités territoriales](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 août 2021](#), page 6115

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)